

**CONTRAT DE CESSION DE DROITS D’AUTEUR À TITRE  
GRATUIT D’UNE ŒUVRE ORIGINALE**

**ENTRE**

**UNION NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE  
L’EVALUATION EN ORTHOPHONIE,**

Société savante,

11 avenue Joël le Theule – BP 145 – 72300 SABLE SUR SARTHE

Ci-après dénommée l’ « UNADREO »

**D’UNE PART,**

**ET**

**Madame Monsieur**<sup>1</sup>.....

Qualité.....

Adresse.....

.....

Ci-après dénommé l’ « Auteur »

**D’AUTRE PART**

---

<sup>1</sup> Rayer la mention inutile et mettre les nom et prénom en toutes lettres

### **Etant préalablement exposé que :**

Dans le cadre de son activité, à savoir la promotion de la recherche dans le domaine de l'orthophonie et plus particulièrement son activité de publication, l'UNADREO publie la revue scientifique GLOSSA (ci-après dénommée la « Revue »).

L'Auteur a rédigé un article original (ci-après l'« Oeuvre ») dont il accepte la publication dans la Revue.

Dans ce contexte, les Parties se sont rapprochées afin de conclure un accord relativement à l'exploitation par l'UNADREO de l'article de l'Auteur (ci-après le « Contrat »).

### **Ceci étant exposé, il a été convenu ce qui suit :**

#### **ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT**

L'Auteur cède à l'UNADREO, à titre exclusif, l'ensemble des droits de reproduction et de représentation sur son Oeuvre<sup>2</sup> dont il est l'auteur principal.

#### **ARTICLE 2 – ETENDUE DE LA CESSION**

*2.1 Le droit de reproduction* comprend le droit de procéder à tout acte de reproduction tel que notamment :

- la reproduction de l'Oeuvre dans la Revue sur tous supports (papier, site Internet tel que notamment le site <http://www.glossa.fr>),
- la reproduction de l'Oeuvre sur des sites Internet partenaires,
- la reproduction de l'Oeuvre sur des supports de communication.

*2.2 Le droit de représentation* comprend le droit de procéder à tout acte de représentation tel que notamment la représentation de l'Oeuvre lors de conférences, de formations professionnelles

#### **ARTICLE 3 – DUREE ET TERRITOIRE**

La présente cession est consentie pour avoir effet en tous lieux, pour tous les pays et toutes les langues et pour la durée légale, d'après les législations tant françaises qu'étrangères et les conventions internationales actuelles ou futures, y compris les prolongations qui pourraient être apportées à cette durée.

**L'Auteur / L'UNADREO**

---

<sup>2</sup> Titre de l'article :

## **ARTICLE 4 – GARANTIES DONNES PAR L’AUTEUR**

L’Auteur garantit expressément au cessionnaire l’exercice paisible, entier et libre des droits cédés. Il déclare notamment que :

- **L’Oeuvre est originale et qu’il détient tous les droits d’auteur afférents,**
- l’Oeuvre ne contient rien qui puisse tomber sous le coup des lois relatives à la diffamation, l’injure, l’atteinte aux bonnes mœurs, le respect de la vie privée ou la contrefaçon.

**Dans l’hypothèse où l’Oeuvre a été établie conjointement avec d’autres auteurs, l’Auteur a informé le ou les coauteurs des clauses du Contrat qu’il signe en sa qualité de mandataire en y étant valablement autorisé.**

Dans l’hypothèse où l’Oeuvre serait illustrée par des reproductions d’œuvres graphiques ou des photographies, non tombées dans le domaine public, l’Auteur déclare avoir recueilli les autorisations expresses de leurs auteurs.

Dans l’hypothèse où l’Auteur illustrerait son Oeuvre avec sa ou ses propre(s) photographie(s), film(s), il certifie avoir obtenu l’autorisation expresse des personnes physiques figurant sur les photographies ou l’autorisation des parents ou représentants légaux si ces personnes sont des personnes mineures ou des majeurs incapables.

## **ARTICLE 5 – LE DROIT MORAL DE L’AUTEUR**

### *5.1 Paternité de l’Oeuvre*

L’UNADREO s’oblige à faire apparaître le nom et éventuellement les qualités fournies par l’Auteur sur les reproductions et représentations de l’Oeuvre.

L’Auteur peut utiliser les éléments de son Oeuvre dans le cadre de ses publications propres.

### *5.2 Modification dictées par un impératif technique*

L’UNADREO s’oblige à ne jamais ajouter ou retrancher à l’Oeuvre, et en général, à ne jamais porter atteinte à son intégrité sauf corrections de présentation en vue de la publication.

En raison des contraintes techniques, le rendu sur le site Internet (<http://www.glossa.fr>) ou à l’écran de documents écrits peut être modifié, notamment suite à une conversion du document sous un autre format de fichier.

L’Auteur par le Contrat, accepte ces changements, qui n’altèrent en aucun cas le contenu de l’Oeuvre.

**L’Auteur / L’UNADREO**

**ARTICLE 6– REMUNERATION**

La présente cession est consentie à titre gratuit.

**ARTICLE 7 – REGLEMENT DES DIFFERENDS**

Toute contestation relative à la validité, l'application ou la résiliation du Contrat relève des tribunaux compétents de Paris, qui appliqueront la loi française.

A ....., le .....

**L'Auteur**

**L'UNADREO**